



**HAL**  
open science

# La France et ses territoires dans les flux migratoires internationaux : bilan et perspectives

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. La France et ses territoires dans les flux migratoires internationaux : bilan et perspectives. *Futuribles international, Vigie Analyse prospective*, 2016, 193, pp.1-11. hal-01351500

**HAL Id: hal-01351500**

**<https://hal.science/hal-01351500>**

Submitted on 20 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *futuribles*

INTERNATIONAL

N° 193 • 26 mai 2016

## **LA FRANCE ET SES TERRITOIRES DANS LES FLUX MIGRATOIRES INTERNATIONAUX**

*Gérard-François Dumont,*  
*professeur à l'université Paris-Sorbonne,*  
*président de la revue Population & avenir*  
(URL : <http://www.population-demographie.org/revue03.htm>)

**VIGIE**

**ANALYSE PROSPECTIVE**

*futuribles*  
INTERNATIONAL

Centre de réflexion prospective  
47, rue de Babylone, 75007 Paris, France  
Tél. + 33 (0)1 53 63 37 70 • Fax + 33 (0)1 42 22 65 54  
[bprivey@futuribles.com](mailto:bprivey@futuribles.com) • [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

**L'**évolution démographique des territoires résulte de deux éléments. Le premier est le mouvement naturel qui précise la différence entre les naissances et les décès. En France, il est bien renseigné dans la mesure où les communes tiennent de façon exhaustive des registres d'état civil qui enregistrent ces événements démographiques dans la commune où ils surviennent. Le second est le mouvement migratoire. Comme la France ne dispose pas, au contraire de la majorité des pays européens, de registres communaux de population enregistrant la mobilité résidentielle, la connaissance du mouvement migratoire se réduit pour l'essentiel à un solde migratoire évalué, obtenu par différence entre le mouvement démographique constaté entre deux dates de recensement et le solde naturel.

Pourtant, l'évolution de ce solde migratoire est essentielle. En effet, dans un pays comme la France, le régime démographique naturel ne peut, sauf bouleversements structurels majeurs (guerre, épidémies...), subir de changements brutaux imprévus, notamment en raison de la logique de longue durée et de l'inertie propre au processus démographique naturel. D'ailleurs, ce régime démographique de la France, comme celui des autres pays qui se trouvent dans ce qu'on appelle une situation post-transitionnelle, se caractérise par un taux d'accroissement naturel ayant des écarts généralement assez faibles entre le taux de natalité et le taux de mortalité et, surtout, des évolutions annuelles très peu amples.

En revanche, le mouvement migratoire peut être ample et plus encore connaître des variations importantes selon les périodes, par exemple lorsqu'un territoire attractif devient répulsif ou l'inverse. En conséquence, dans les territoires français, la dynamique démographique est principalement portée par le mouvement migratoire, soit directement du fait d'arrivées ou de départs migratoires, soit indirectement en raison des effets de ce mouvement migratoire sur le mouvement naturel. Par exemple, les territoires qui accueillent des populations jeunes majorent leur taux de natalité tandis que ceux où viennent habiter des personnes âgées peuvent en enregistrer les conséquences sur leur taux de mortalité.

La France dans son ensemble est, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, continûment un pays d'immigration avec un solde migratoire constamment positif si l'on excepte les périodes des guerres européennes. Mais les flux migratoires internationaux ne s'exercent nullement de façon semblable selon les territoires français, d'où l'importance d'en établir le bilan et d'en dresser les perspectives. Ceci incite à un plan conforme à la méthode prospective puisque toute démarche prospective part nécessairement d'une situation initiale dont il importe d'avoir une bonne connaissance. C'est en effet à partir d'elle que la prospective pourra dégager les tendances lourdes et penser des ruptures possibles, avec leurs conséquences. Commençons donc par préciser dans quel contexte s'inscrivent les territoires en France au regard des flux migratoires internationaux qui les traversent. ■

## Les territoires en France au regard des flux migratoires

L'examen des flux migratoires que connaissent les territoires français dans les années 2010 n'est pas aisé en raison des insuffisances du système d'information démographique de la France. Ceci ne permet pas toujours d'appréhender précisément, avec des données chif-

frées incontestables, les flux migratoires. Il faut donc analyser des données partielles ou indirectes pour apprécier comment s'exercent, sur les territoires français, les deux types de flux migratoires : émigration et immigration.

### **L'émigration : mesure, typologie et géographie**

L'émigration signifie, rappelons-le, le départ d'une personne d'un territoire pour aller ha-

biter dans un autre <sup>1</sup>. En l'espèce, le thème ici étudié concerne l'émigration internationale, c'est-à-dire la situation des personnes quittant leur domicile situé sur un territoire français pour aller résider dans un pays étranger. Prenons d'abord la mesure de la totalité de l'émigration de France avant d'en proposer une typologie et de spécifier les territoires français les plus concernés par l'émigration.



© Illustratorkris / Shutterstock

étrangères. Pour le Français ayant émigré, l'inscription au registre, qui s'effectue auprès d'un consulat ou d'une ambassade, est gratuite mais facultative. Elle n'enregistre donc pas des flux d'émigrants mais des stocks de personnes de nationalité française résidant hors de France. Et ces stocks ne sont qu'un plancher puisque toutes les personnes concernées ne s'y trouvent pas inscrites.

### Une émigration mal mesurée, mais incontestablement élevée

L'émigration de France ne fait pratiquement pas l'objet de relevés statistiques, d'autant plus que la France ne dispose pas, contrairement à la plupart des pays européens, de registres municipaux de population. L'estimation de l'émigration ne peut être appréhendée que de façon indirecte, d'une part en considérant le registre mondial des Français établis hors de France et, d'autre part, en procédant à des estimations à partir des évaluations du solde migratoire et des entrées d'immigrants.

Les données statistiques disponibles permettant d'évaluer un pan de l'émigration, celles concernant des personnes de nationalité française, proviennent donc du registre mondial des Français établis hors de France, mis à disposition par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE), qui dépend du ministère des Affaires

Considérant les dernières données disponibles <sup>2</sup>, au 30 avril 2013, un peu plus de 1,6 million de Français figurent sur le registre <sup>3</sup>, chiffre évidemment incomplet en raison du caractère non obligatoire de l'enregistrement. Aussi, en plus du registre, le réseau consulaire français <sup>4</sup> considère que ce nombre doit être complété d'environ 500 000 Français supplémentaires résidant à l'étranger et non inscrits. Au total, en additionnant les deux sources (registre mondial et réseau consulaire) ci-dessus, cela fait un nombre supérieur à 2,1 millions de Français établis hors de France et ayant pour la plupart émigré. Toutefois, ce total semble lui-même une sous-estimation. En effet, nombre de Français émigrés, surtout lorsqu'ils sont partis s'installer dans un pays de l'Union européenne, n'en informent pas les autorités consulaires. Selon une enquête de la DFAE de 2007 <sup>5</sup>, dans six pays européens géographiquement proches de la France, « les expatriés non inscrits représenteraient un tiers du total ». Les non-inscrits

1. Dans ce texte, nous utilisons les définitions de WACKERMANN Gabriel (sous la direction de), *Dictionnaire de géographie*, Paris : Ellipses, 2005.

2. *Enquête sur l'expatriation des Français 2013*, Paris : Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, ministère des Affaires étrangères, mai 2013. URL : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Enquete\\_expatriation\\_2013\\_cle049946-2.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Enquete_expatriation_2013_cle049946-2.pdf). Consulté le 17 mai 2016.

3. Les pays comptant le plus grand nombre de Français inscrits sont, dans l'ordre : la Suisse, le Royaume-Uni, la Belgique et l'Allemagne.

4. Soit, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 233 postes composés de 92 consulats et consulats généraux, 135 sections consulaires d'ambassade, cinq chancelleries détachées et une antenne consulaire, auxquels s'ajoutent 507 agences consulaires (source : *Projet de loi de finances pour 2013. Action extérieure de l'État : Français à l'étranger et affaires consulaires*. URL : <http://www.senat.fr/rap/a12-150-3/a12-150-3.html>. Consulté le 17 mai 2016.

5. *Rapport du directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France*, Paris : ministère des Affaires étrangères, 2007, 141 p., cité dans BRENNETOT Arnaud et COLANGE Céline, « L'expatriation française, un enjeu géopolitique émergent », *Mappemonde*, n° 95, 3-2009, 19 p. URL : [http://mappemonde.mgm.fr/num23/articles/art\\_09303.html](http://mappemonde.mgm.fr/num23/articles/art_09303.html). Consulté le 17 mai 2016.

peuvent aussi être nombreux parmi les Français disposant d'une double nationalité et résidant dans le pays de leur autre nationalité.

Une autre évaluation de l'émigration concerne aussi bien les Français que les étrangers résidant auparavant en France car elle provient de l'examen du solde migratoire. Il faut rappeler que le solde migratoire n'est lui-même qu'une estimation car il n'est obtenu qu'indirectement. Il est calculé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) comme la partie de l'évolution démographique pour laquelle on ne dispose pas de données. Chaque année, le recensement permet de livrer un chiffre<sup>6</sup> indiquant la population de la France au 1<sup>er</sup> janvier, et donc le nombre d'habitants supplémentaires entre deux 1<sup>er</sup> janvier successifs. En enlevant à ce chiffre la différence entre les naissances et les décès, donnée fiable compte tenu du bon enregistrement de l'état civil, le solde restant est considéré comme une estimation du solde migratoire. Ce dernier correspond évidemment à la différence entre les immigrants de l'année considérée et les émigrants. Comme le nombre d'immigrants peut être évalué à partir de diverses sources disponibles, il est possible de présenter une estimation du nombre total d'émigrants. Celui-ci varie dans le temps mais, s'agissant des années 2010, au moins 130 000 personnes quitteraient chaque année le pays pour aller résider à l'étranger, et ce nombre aurait même dépassé 200 000 certaines années. L'émigration est donc estimée à la suite d'un ensemble de calculs simples mais reposant sur des données imparfaites, à part celles de l'état civil.

Il faut noter que les estimations indiquent une hausse des émigrés dans les années 2010 par rapport à la décennie précédente, hausse qui ressort à la fois de la croissance des per-

sonnes inscrites au registre mondial des Français établis hors de France<sup>7</sup> et du calcul issu des résultats des recensements.

Qui sont les Français émigrés ? La réponse peut être appréciée à partir du registre mondial des Français établis hors de France qui comporte des données relatives à l'état civil des expatriés (âge, sexe, double nationalité, etc.) et d'une étude réalisée par la Maison des Français de l'étranger<sup>8</sup>. Il s'agit pour moitié d'une population féminine et également pour moitié d'une population d'âge actif entre 26 et 59 ans, les enfants, les étudiants, les jeunes actifs et les 60 ans ou plus formant l'autre moitié.

Il est important de souligner que cette population ayant émigré compte un niveau moyen de diplôme élevé, soit un *master* ou un doctorat pour la moitié des actifs. Le taux d'emploi est également élevé, avec 79 % pour les personnes d'âge actif contre 64 % pour la population de la France. Leur revenu annuel est supérieur de moitié à celui constaté en France. Ces expatriés participent donc, dans une forte proportion, à ce qu'on peut appeler l'économie de la connaissance.

À partir des éléments ci-dessus et en les affinant, il est possible de proposer une typologie des émigrés.

## Typologie des émigrés

Cinq types d'émigration à partir de la France peuvent être distingués.

### 1. Les émigrés entrepreneuriaux

Le premier type comprend deux catégories de ce que j'ai dénommé les migrations entrepreneuriales<sup>9</sup>. La première concerne des entrepreneurs ayant quitté la France pour créer ou développer leur entreprise à l'étranger. Les raisons invoquées sont de plusieurs ordres : écosystème peu propice à la création d'en-

6. Ce chiffre est imparfait. Voir DUMONT Gérard-François, « Le nouveau recensement de la population de la France et les améliorations nécessaires », *Population & avenir*, septembre 2008.

7. Leur nombre était d'un million en 2000.

8. *Enquête sur l'expatriation des Français 2013*, op. cit.

9. Migrations entrepreneuriales : tout type de migration lié aux décisions d'entreprises faisant migrer leurs collaborateurs face aux évolutions des marchés, ou d'actifs souhaitant bénéficier de territoires leur donnant davantage de satisfaction professionnelle.

treprises (accès difficile au financement, complexité administrative, environnement culturel plutôt hostile à l'enrichissement...) ou niveau d'imposition trop élevé (impôts sur les sociétés, taxe sur les plus-values, niveau des charges sociales, risque d'impôt après réussite et acquisition d'une fortune...). Ces entrepreneurs se dirigent principalement vers les États-Unis, le Royaume-Uni et la Belgique.

La seconde catégorie provient de salariés expatriés parce que les stratégies mondialisées de leurs entreprises imposent de déplacer du personnel pour s'implanter, pour s'ouvrir à des partenaires ou pour créer des unités de production, de distribution ou de commercialisation.

## 2. Les jeunes émigrés ou réémigrés économiquement repoussés

L'émigration de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur français (le plus souvent d'écoles de commerce ou d'ingénieurs) s'explique par le fait que ces jeunes jugent que leurs opportunités d'avoir un emploi satisfaisant est meilleure à l'étranger. Cette émigration s'explique par la faible attractivité de la France : difficulté à trouver un emploi à la hauteur des qualifications, faible niveau relatif des revenus réels, coût relatif du logement, lourdeurs administratives, etc.

Cette émigration peut être une réémigration lorsque des étrangers ayant effectué des études supérieures en France partent dans un autre pays au moment de leur insertion dans l'emploi, à l'exemple de Maghrébins diplômés en France qui réémigrent en Amérique du Nord.

## 3. Les émigrés patrimoniaux

Le troisième type concerne des personnes disposant de revenus et / ou d'un capital conséquents et qui constatent l'importance des prélèvements fiscaux en France soit pour eux-mêmes, soit pour leurs éventuels héritiers. Ce type d'émigrants a été notamment médiatisé par les choix de Gérard Depardieu ou de Bernard Arnault. Mais, derrière ces personnes connues, l'ordre de grandeur annuel serait de 500. Selon la Direction générale des finances publiques (DGFIP), 12 000 ménages assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) auraient quitté la France entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2010.

## 4. Les émigrations d'aménité

Un quatrième type d'émigration relève plutôt de l'aménité, même si les considérations financières n'en sont pas nécessairement absentes. Il s'agit de Français, dont des retraités, préférant le climat plus agréable du Maroc ou du Portugal, par exemple, mais jugeant aussi que les conditions offertes par ces pays, en matière fiscale, de droit de propriété ou de coûts des services, sont attractives.

5. Enfin, deux types d'émigration relèvent de procédures publiques permettant d'indiquer chaque année un nombre précis de personnes concernées :

— Les émigrations d'aide au retour : les chiffres concernant la procédure d'aide au retour, qui vise à faciliter les départs de France de ressortissants étrangers en situation irrégulière souhaitant rentrer dans leur pays, s'élèvent, pour 2013, à 7 386 retours réalisés, selon l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

— Les émigrations d'aide à réinsertion. La procédure d'aide à la réinsertion, qui s'effectue en complément ou indépendamment des aides au retour précitées, concerne deux types de ressortissants étrangers : ceux en situation irrégulière rentrant dans leur pays avec une aide au retour de l'OFII, principalement les déboutés du droit d'asile et leurs familles, et ceux séjournant en France et se trouvant en fin de séjour régulier (étudiants et jeunes professionnels), leur titre de séjour expirant dans un délai maximum de trois mois. L'OFII indique 708 projets en 2014, chiffre pouvant éventuellement, avec des membres des familles des personnes bénéficiaires, engendrer un chiffre supérieur d'émigrants.

La typologie ci-dessus aide à mieux évaluer les origines géographiques des émigrés.

## Les territoires français de l'émigration : le monde urbain

En effet, puisque nombre d'émigrés sont des étudiants ayant terminé leurs études ou s'inscrivant dans la logique des migrations entrepreneuriales, leur territoire français de départ

correspond très probablement à la géographie de ce type de populations.

Nombre d'émigrés partent donc des villes universitaires qui, en France, sont les villes les plus peuplées, contrairement à ce que l'on constate à l'étranger, par exemple en Allemagne, en Italie ou aux États-Unis, où ce n'est pas systématiquement le cas. Quant à la géographie des diplômés, elle privilégie en France les grandes unités urbaines<sup>10</sup>.

Après les territoires d'émigration, examinons les territoires français d'immigration.

## L'immigration : origine et implantation géographiques

Dans ce dessein, il faut d'abord préciser les composantes de l'immigration puis approcher sa géographie.

### Les composantes de l'immigration

En considérant la définition retenue par l'Organisation des Nations unies (ONU) et par Eurostat selon laquelle un immigrant est une personne qui réside pour une durée minimum d'un an dans un autre pays que celui où elle est née, le nombre d'immigrants en France est, en 2014, de 7,5 millions, soit 11 % de la population. Ces immigrants se distinguent selon qu'ils viennent d'un pays européen ou non.

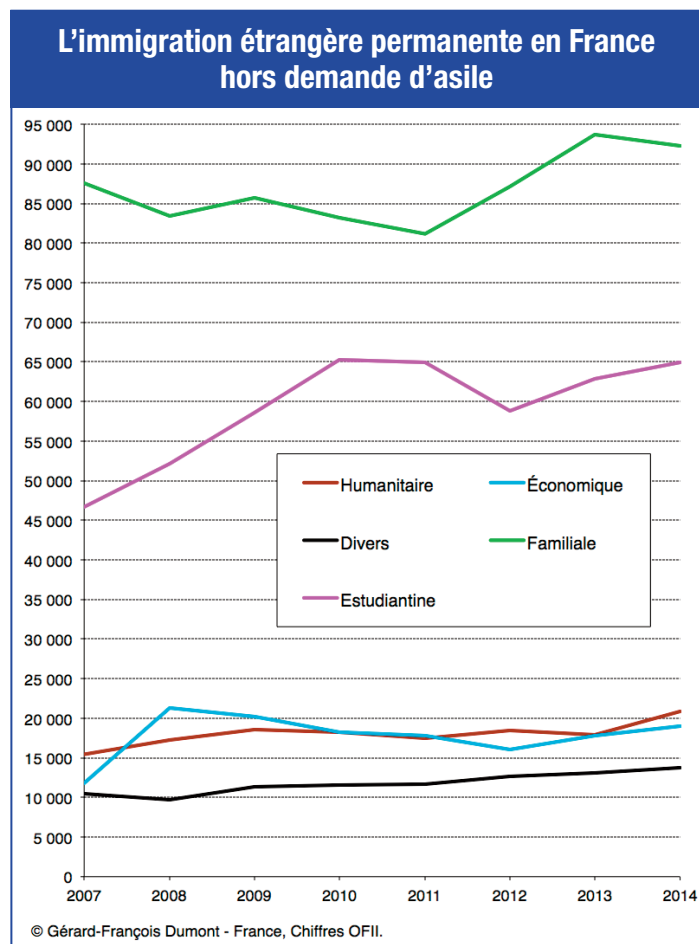
L'immigration européenne en France regroupe 2,2 millions de personnes, soit 3 % de la population. La majorité s'explique par des migrations entrepreneuriales essentiellement localisées dans la France urbaine, là où des entreprises étrangères affectent des cadres et où des entreprises françaises attirent des cadres étrangers dans leurs sièges sociaux ou leurs grands établissements. De même, la migration que l'on peut qualifier d'attrac-

tion sociale, venue surtout de Roumanie ou de Bulgarie, est urbaine.

Toutefois, concernant les migrations liées à ce que j'ai appelé l'effet Ryanair<sup>11</sup>, c'est-à-dire des mouvements migratoires internationaux facilités par l'installation, au début des années 2000, de liaisons aériennes à tarifs réduits, leur géographie, qui concerne plus particulièrement des Britanniques, est à dominante rurale.

### Une immigration non européenne géographiquement très concentrée

Sur les plus de cinq millions d'immigrants non européens, soit 8 % de la population de la France en 2014, 209 239 ont relevé de l'OFII, répartis en diverses catégories : immi-



10. Même si les 14 métropoles administratives n'en ont pas le monopole. Voir POUPARD Gilles, « Développement local et emploi productif : un monopole des métropoles ? », *Population & avenir*, n° 725, novembre-décembre 2015.

11. DUMONT Gérard-François (sous la direction de), *Populations et territoires de France en 2030. Le scénario d'un futur choisi*, Paris : L'Harmattan (Prospective), décembre 2008, 224 p.

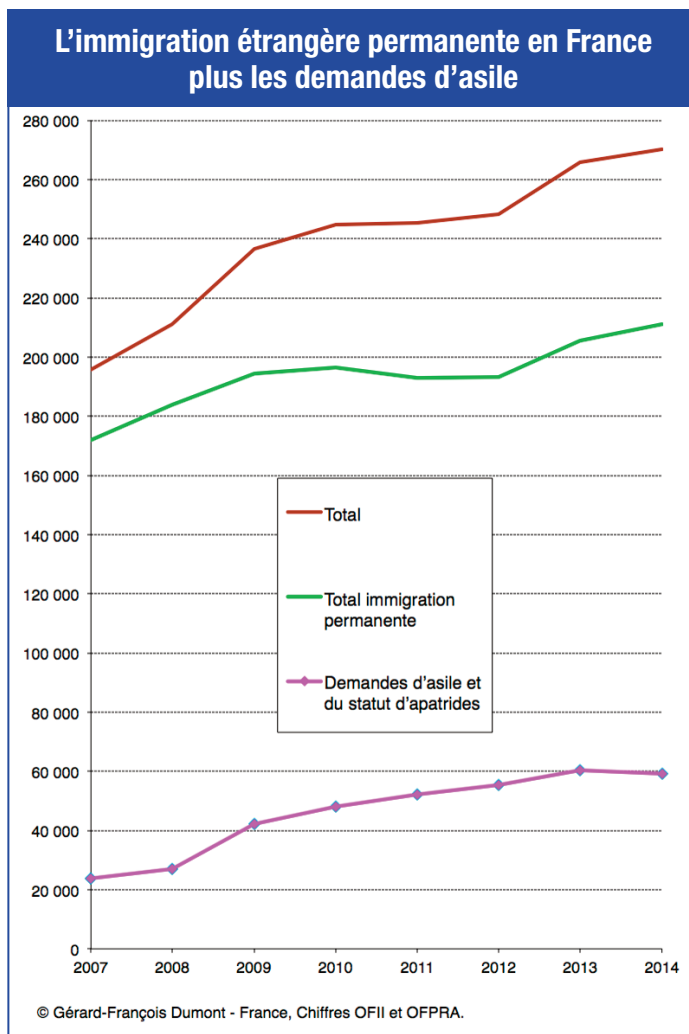
L'immigration permanente en France relevant de l'OFII, par motif					
Motif	Effectif 2013	Effectif 2014	Évolution 2013-2014	Répartition 2013	Répartition 2014
Économique	24 539	28 076	14,4 %	12,0 %	13,4 %
Familial	91 163	88 044	- 3,4 %	44,5 %	42,1 %
Asile accepté	9 841	12 407	26,1 %	4,8 %	5,9 %
Études	60 670	61 637	1,6 %	29,6 %	29,5 %
Autres	18 623	19 075	2,4 %	9,1 %	9,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>204 836</b>	<b>209 239</b>	<b>2,1 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

gration familiale, immigration estudiantine, immigration économique, etc.

Ces différentes catégories d'immigrants peuvent présenter des localisations différentes. L'immigration familiale, la plus importante, s'aligne largement sur la géographie des personnes ayant immigré les années ou décennies précédentes, ou issues d'une immigration antérieure, et donc sur les grandes aires urbaines où habitent des jeunes adultes immigrés ou descendants d'immigrés qui font venir leur conjoint d'un pays étranger. L'immigration liée aux études se trouve concentrée dans les villes universitaires. L'immigration économique peut concerner notamment des activités liées aux bâtiments et aux services, et se trouver dispersée sur le territoire, sauf s'il s'agit de migrations entrepreneuriales, qui privilégient les grandes villes. Les années de très grands chantiers de bâtiments ou de travaux publics (réseau TGV, jeux Olympiques d'hiver en Savoie en 2004, Disneyland Paris...), une partie de l'immigration économique se trouve très localisée à proximité de ces opérations de construction.

Aux chiffres de l'OFII, il faut ajouter ceux de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui dénombre les demandes d'asile, soit plusieurs dizaines de milliers chaque année, et l'immigration illégale, dont une estimation peut être faite à partir des régularisations intervenant chaque année soit, sauf les années de régularisation générale (1982 et 1997), entre 20 000 et 30 000.

Connaissant la situation de départ, nous pouvons à présent élaborer des perspectives.



## Prospective des flux migratoires internationaux pour les territoires français

Une première perspective consiste à considérer les tendances lourdes, donc les évolutions futures dans le cas où ces dernières se situeraient dans la continuité de la dynamique du début des années 2010.



## Tendances lourdes des effets des flux migratoires internationaux sur les territoires

Les tendances lourdes se décomposent en deux types, selon leurs effets géographiques : les uns directs, les autres secondaires.

### Effets directs des flux migratoires internationaux sur les territoires français

Concernant l'émigration, les flux désavantagent les territoires les plus peuplés et notamment les villes universitaires qui voient partir des personnes ayant terminé leurs études en France. Les unes, de nationalité française, pensent avoir de meilleures opportunités pour compléter leur formation ou trouver un emploi à l'étranger ; les autres, de nationalité étrangère, regagnent leur pays d'origine ou un pays qu'elles jugent plus attractif. À cela s'ajoute l'émigration de cadres et de professions intellectuelles supérieures, due au fait que Paris continuerait de perdre des centres de décision<sup>12</sup>.

Concernant l'immigration, l'Île-de-France bénéficie d'un avantage quantitatif considérable puisque, depuis plusieurs décennies, la région capitale voit s'installer sur son territoire 40 % des immigrants relevant de l'OFII, soit 87 687 personnes pour l'année 2014, alors que la population de cette région ne représente que 20 % de celle de la France métropolitaine. Cet avantage vaut aussi pour les migrations entrepreneuriales venant des pays européens, compte tenu de la géographie, en France, des sièges sociaux ou des filiales d'entreprises étrangères.

Quant à l'immigration due à l'effet Ryanair, pour laquelle c'est essentiellement la France rurale qui est attractive, elle dépend en partie

de l'évolution du taux de change entre la livre sterling et l'euro. En effet, l'immigration en question s'est réduite au début des années 2010, après la flambée qu'a connue l'euro au milieu des années 2000, lorsque le taux de change est devenu plutôt désavantageux pour les Britanniques.

### Des effets secondaires divers

L'avantage direct de l'Île-de-France se trouve stimulé par des effets secondaires. En effet, les flux d'immigration internationale y concernent nombre de personnes jeunes, avec la venue massive de conjoints — qui forment 55 % de l'immigration familiale —, d'enfants et d'adolescents, donc de personnes susceptibles de contribuer à la natalité sur leur nouveau territoire de résidence puisque, selon la formulation que j'ai proposée, « la migration, heureusement, ne rend pas stérile<sup>13</sup> ! » Les immigrants ont donc des enfants sur les territoires où ils résident. Il faut de fait, d'un point de vue démographique, considérer les migrants par leur nombre et aussi à travers la descendance qu'ils vont avoir, qui bénéficie au peuplement des territoires accueillant le plus d'immigration familiale.

En même temps, un deuxième effet secondaire — inverse du premier — tient au développement de phénomènes de répulsion vis-à-vis de territoires d'immigration internationale et d'attraction pour d'autres types de territoires. Ainsi, la Seine-Saint-Denis est à la fois un département très attractif pour l'immigration internationale mais répulsif dans des proportions supérieures pour les migrations internes ; en conséquence, il compte le taux d'accroissement migratoire le plus négatif de tous les départements de France métropolitaine<sup>14</sup>. Les départs s'expliquent d'abord par

12. OUTIN-ADAM Anne, DURANCE Jean-Yves et ROBERT Simon, « Fuite des centres de décision, quelles réalités ? », Chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Île-de-France (Étude), octobre 2014. URL : <http://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/etudes/pdf/documents/fuite-centres-de-decision-etude.pdf>. Consulté le 17 mai 2016.

13. DUMONT Gérard-François, « Épistémologie de la science de la migration internationale », in Vincent MORINIAUX (sous la direction de), *Les Mobilités*, Paris : Éditions Sedes, 2010.

14. DUMONT Gérard-François et YILIMINUER Tuerxun, « La recomposition très diversifiée des territoires : les quinze France », *Population & avenir*, n° 724, septembre-octobre 2015. Comme la France ne dispose pas de registres de population, il est malaisé d'évaluer le nombre d'entrants et de sortants chaque année en Seine-Saint-Denis. En revanche, les résultats des enquêtes de recensement donnent pour la période 2007-2012 un solde migratoire annuel négatif supérieur à 12 000.

le fait que la région Île-de-France exerce un rôle de transit pour une partie de l'immigration internationale qui s'y installe avant de se redistribuer en partie sur les autres régions françaises. Ils tiennent notamment à l'attractivité moindre de la région capitale par rapport à d'autres régions du monde (comme le Grand Londres), aux déséconomies d'échelle<sup>15</sup> de la région capitale, à l'intensité du sentiment d'insécurité, à une aménité jugée insatisfaisante, à la recherche d'une meilleure qualité de vie pendant la vie active ou à l'heure de la retraite. On ne peut contester, pour l'ensemble de l'Île-de-France, un effet de vases communicants, des flux d'immigration internationale étant plus que contrebalancés par des flux de départ plus intenses. Cet effet n'est pas seulement statistique, il est aussi qualitatif. Depuis les émeutes de 2005, le caractère répulsif de la région capitale s'est accentué, des non-immigrants quittant des territoires où s'installent des immigrants. Il en résulte, dans certains territoires, une moindre diversité.

Au total, la tendance lourde permet à l'Île-de-France de maintenir son poids démographique relatif, la combinaison des arrivées internationales et de leur mouvement naturel l'emportant sur les départs. Autrement dit, le solde naturel fortement positif compense un solde migratoire pourtant fortement négatif.

Dans le même temps, l'effet répulsif de l'Île-de-France profite à une grande partie d'autres territoires français, surtout au sud d'une ligne allant du Havre à Genève. Mais des ruptures pourraient venir contrarier ces tendances lourdes.

### **Les ruptures possibles**

Un premier ensemble de ruptures serait engendré par le fait que les territoires français deviendraient fortement attractifs pour des personnes nées ou résidant hors de France.

### **Forte attractivité des territoires français**

Cette attractivité pourrait avoir pour cause soit des phénomènes de répulsion s'intensifiant dans des pays étrangers, soit un changement de nature dans l'attractivité de la France.

Ainsi, si des pays étrangers connaissent des chocs géopolitiques mal ressentis par leur population, comme l'installation d'un régime liberticide islamiste dans un pays francophone d'Afrique, nombre de leurs habitants pourraient se sentir poussés à partir vers l'ancienne métropole, d'une part pour des raisons linguistiques et, d'autre part, parce que ces pays disposent déjà d'une *diaspora* en France. La dimension réticulaire des flux migratoires se déploierait fortement. Autrement dit, la géographie des territoires d'implantation des nouveaux immigrants se superposerait largement à la géographie de leur *diaspora* actuelle. Cela stimulerait le peuplement de l'Île-de-France, région où nombre de *diasporas* disposent de leur part la plus importante au sein des territoires français.

Mais l'attractivité de la France pourrait aussi s'expliquer par un dynamisme économique remarquable. Dans ce cas, les territoires français profiteraient à la fois d'un retour d'expatriés, de migrations entrepreneuriales et d'étudiants attirés par un enseignement supérieur français qui serait devenu excellent. Concernant les expatriés, nombre d'entre eux ont vécu des expériences professionnelles à l'étranger qui leur ont appris que l'innovation n'est nullement une exclusivité des métropoles et que l'on peut être créatif tout en vivant et travaillant au dehors. Autrement dit, les expatriés ne sont pas nécessairement tombés dans cette idéologie de la métropolisation<sup>16</sup> qui est une spécificité française issue de la tradition jacobine. Ces expatriés ne chercheraient donc pas nécessairement tous à vivre et travailler dans les villes les plus peuplées, d'autant que ce sont elles qui souffrent le plus de déséconomies d'échelle. Il n'est donc pas sûr

15. Les déséconomies d'échelle, dans une agglomération comme Paris, sont les pertes d'avantages économiques dues à la forte concentration d'activités et de populations sur un même territoire : coût du foncier et de l'immobilier plus élevé, alourdissement du coût des aménagements et des infrastructures, temps long passé dans les transports, productivité amoindrie par la fatigue des transports et la pollution engendrant de la morbidité...

16. DUMONT Gérard-François, « Une idéologie de la métropolisation ? », *Population & avenir*, n° 722, mars-avril 2015.

que ces expatriés se concentrent systématiquement dans les métropoles administratives. Des territoires se rendant plus attractifs en raison d'une bonne gouvernance<sup>17</sup> ou d'aménités appréciées pourraient se trouver particulièrement avantageux.

En revanche, les migrations entrepreneuriales et les étudiants étrangers, en raison de la géographie française des antennes d'entreprises étrangères et de l'enseignement supérieur, bénéficieraient plutôt aux villes les plus peuplées.

## Répulsivité des territoires français

Une rupture inverse tiendrait à une répulsivité accrue des territoires français.

Cette répulsivité pourrait s'expliquer soit par des motifs politiques, soit par des motifs économiques. La France d'aujourd'hui est, en vertu de ses textes, à commencer par sa Constitution et les traités internationaux qu'elle a signés, un pays d'immigration, notamment en raison des droits qu'elle octroie aux immigrants. Une rupture pourrait provenir d'une modification fondamentale de sa législation : par exemple, si la France dénonçait son adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme pour y réadhérer avec des réserves d'interprétation, notamment sur l'article 8 concernant la vie familiale ; si elle renégociait la directive Famille de l'Union européenne pour que le délai de présence sur le territoire requis pour demander un regroupement familial passe de deux à cinq années ; si elle instaurait des quotas pour l'immigration et notamment pour les demandes d'asile ; si elle majorait les conditions donnant droit à solliciter un regroupement familial, ou d'obtention de la nationalité après mariage<sup>18</sup> ; si elle dénon-

çait les accords particuliers relatifs à la circulation, au séjour et à l'emploi qui ont été conclus avec les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc) ; si elle dénonçait les conventions bilatérales de sécurité sociale, au nombre actuel de 35, vis-à-vis de pays qui ne respectent pas leurs engagements ; si elle diminuait la protection sociale des étrangers ou instaurait une période de présence minimum avant une application intégrale<sup>19</sup> ; si elle supprimait l'aide médicale d'État (AME) dont bénéficient en matière sanitaire les immigrants en situation irrégulière ; si elle obligeait les étrangers venant avec un visa de tourisme à posséder un billet de retour et à déposer une caution au consulat français du pays d'origine au cas où ils se démuniraient de leur billet de retour ; si elle obligeait les demandes d'asile à être formulées exclusivement soit dans les consulats à l'étranger, soit à la frontière, ou fixait des demandes par contingent<sup>20</sup>, ce qui signifierait la fin des demandes inopinées<sup>21</sup>.

Dans ce cas, le territoire le plus touché serait la région capitale, qui verrait diminuer le nombre annuel d'arrivées. Cela pourrait aller jusqu'à entraîner une diminution de la population francilienne, le mouvement naturel positif n'étant plus suffisant pour compenser le solde migratoire interne négatif. Une telle évolution concernerait également des territoires dont le peuplement a largement bénéficié des flux migratoires internationaux, comme Lyon.

Une autre rupture tiendrait à une santé économique encore moins satisfaisante que dans la première moitié des années 2010, provoquant la répulsion. Dans ce cas, l'émigration de jeunes diplômés pourrait être encore plus forte. D'autres centres de décision quitte-

17. DUMONT Gérard-François, *Diagnostic et gouvernance des territoires*, Paris : Armand Colin, 2012.

18. Ce délai a déjà été allongé pour lutter contre les mariages blancs et les mariages gris.

19. Principe obtenu par le gouvernement britannique de David Cameron lors du Conseil européen des 18-19 février 2016.

20. Les demandes sur contingent permettent la régularisation auprès de l'OFPRA d'étrangers admis d'office au statut de réfugié politique, sur décision concertée entre la France et le Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies.

21. Présentées sur le territoire français où, par définition, l'étranger est parvenu à pénétrer ou à se maintenir dans des circonstances très diverses : soit sans aucun titre de séjour, soit sous couvert d'un visa touristique ou familial, soit à l'expiration d'un titre de séjour régulier, etc.

raient la France. Cette émigration se ferait surtout au détriment des grandes villes, celles qui en possèdent le plus.

L'immigration serait aussi moindre, d'une part en raison d'une économie française peu florissante offrant peu d'emplois, et d'autre part parce que cette économie atone aurait sans doute dû revoir à la baisse son système de protection sociale. Le phénomène, déjà constaté ces dernières années, de la réduction du tropisme migratoire français des Africains les plus dynamiques, connaîtrait un fort développement quantitatif, les émigrés marocains ou sénégalais<sup>22</sup> privilégiant alors presque systématiquement l'Amérique du Nord.

Si, en outre, la qualité de l'enseignement supérieur français se réduisait, l'émigration d'étudiants français serait plus forte et la venue d'étudiants étrangers moindre, le tout au détriment des villes universitaires.

## Conclusion

L'avenir n'est pas écrit. Mais l'étude prospective des effets des flux migratoires internationaux sur les territoires français montre que

l'intensité de ces flux y est liée à des combinaisons d'attraction et de répulsion, très liées elles-mêmes aux évolutions géopolitiques nationales et internationales.

Pour les immigrés issus de pays du Sud, c'est notamment la dimension réticulaire qui explique la géographie de l'immigration, une dimension réticulaire qui s'aligne sur la géographie de l'immigration préexistante, donc favorable à la grande région d'accueil qu'est l'Île-de-France. Mais son intensité dépend moins des territoires français que des facteurs d'émigration des pays d'origine, comme les guerres, les conflits civils, les régimes liberticides ou les succès en matière de développement.

Pour les migrations entre la France et les pays du Nord, les mécanismes sont largement différents : ce sont davantage la qualité — et la qualité relative selon les pays du Nord — des gouvernances nationale et territoriale, ainsi que les effets d'aménité qui permettent de comprendre les directions prises par les migrations internationales concernant la France, que ce soit vers ou à partir de celle-ci, et leur intensité. ■

---

22. KANTÉ Seydou, *Géopolitique de l'émigration sénégalaise en France et aux États-Unis*, Paris : L'Harmattan (Études africaines), 2014.